



Caution Airbnb : comment ça marche ?



Afin de se protéger des éventuels dégâts causés par certains voyageurs, il est possible d'ajouter une caution à son annonce Airbnb. [Jeffrey Conciergerie](#) vous résume tout ce qu'il faut savoir sur cette fonctionnalité sécurisante.

## Pourquoi inclure une caution dans son annonce ?

Les risques sur Airbnb existent : vol, dégradation... La caution permet de les limiter. D'une part, elle offre une protection contre les mauvaises surprises que l'on peut avoir après le départ des voyageurs, et d'autre part elle joue un rôle de prévention : ils savent ce qu'ils peuvent être tenus de verser s'ils détériorent votre logement avant même d'y poser leurs affaires.

## Comment la caution est-elle prélevée par Airbnb ?

Airbnb interdit dans ses conditions d'utilisation les transactions financières hors de sa plateforme en raison des abus que cela entraînait. La seule façon pour vous de mettre en place cette garantie financière est donc de l'inclure **directement dans votre annonce**.

Airbnb ne prélève pas vraiment la somme demandée au moment de la réservation. La plateforme interroge simplement la banque du voyageur pour s'assurer que celui-ci est en mesure de rembourser les éventuelles dégradations qu'aurait causé son séjour. Cette somme est ainsi « bloquée » pendant le temps de la réservation auxquelles s'ajoutent **14 jours**, soit le délai que vous avez pour déclarer des dégradations auprès du Centre de résolutions du site.

## Comment ajouter une caution à son annonce Airbnb ?

Il est très facile d'ajouter une caution à son annonce. Il vous suffit d'aller dans *Tarifs*, puis *Frais supplémentaires*, cliquer sur *modifier* et *ajouter une caution* du montant que vous souhaitez. Il faut toutefois savoir que le montant ainsi ajouté n'est **pas rétroactif** : il ne s'applique que pour les réservations futures. Il est donc judicieux de l'indiquer dès la création de votre annonce.

## Quelle somme peut être demandée ?

Vous pouvez réclamer entre 100 et 5000 dollars à vos visiteurs. Gardez toutefois à l'esprit qu'**une caution trop élevée peut dissuader** les voyageurs de réserver votre logement ; cela fera donc chuter votre taux de remplissage. À l'inverse, une caution trop faible peut s'avérer insuffisante pour couvrir les frais de réparation suite à de la casse de matériel ou des dégâts dans votre logement.

## Comment déclarer un problème après le départ d'un voyageur ?

Vous avez **14 jours** à compter de la fin de la réservation pour rapporter un problème à Airbnb et demander une retenue sur caution. Pour cela, rendez-vous dans le *Centre de résolution d'Airbnb*, choisissez la réservation en question, puis sélectionnez *Demander une compensation* pour les dommages. Cliquez ensuite sur *Continuer*, et indiquez les dommages que vous avez constatés.

Pensez également à ajouter des photos des dégâts que vous avez constatés et un devis des frais de réparation, ou la facture d'achat de ce qui a été cassé ou volé si vous l'avez encore.

## Que se passe-t-il en cas de litige ?

Une fois que vous avez signalé un problème, **le voyageur a 72h pour vous répondre**. Il a alors le choix entre accepter le montant que vous avez demandé (et la somme vous sera alors transférée sous 7 jours maximum) et la refuser. Il se peut également que vous ne receviez aucune réponse de sa part. Dans les deux derniers cas, vous pouvez faire intervenir Airbnb en cliquant sur le bouton correspondant dans le *centre de résolution*. La plateforme engagera alors une médiation pour tenter de **résoudre le litige**.

Si Airbnb conclut que la situation nécessite un dédommagement financier, alors le site se réserve le droit de débiter directement le voyageur du montant qu'il juge nécessaire en procédant à une retenue sur la caution.

S'il s'avère que les dégâts nécessitent un dédommagement plus important que la caution, Airbnb vous offre avec chaque réservation une **Garantie Hôte** qui peut aller jusqu'à 800 000€.

[Retour sur site](#)